Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 sfar 1441
8 octobre 2019

N° 96

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3458**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3458**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3467**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3472**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3473**
Avis aux créanciers..... **3476**
Convocations
Sociétés anonymes **3477**
Autres sociétés **3479**
Divers
Avis au public..... **3479**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom : El ouertani

Prénom : mahjoub

CIN : 08040043

N° registre de commerce :

1093652C

N° carte identification fiscal :

1093652/C/N/C/000

Activité :

commerce produits de viande et dérivé

Adresse :

Résidence Rabia Mourouj 4/2074.

2019R02275SODB1

Création d'un groupement de développement Agricole

Nom : Groupement de développement Agricole «DAR EDEGLA»

Zone d'intervention : Ziret louhichi

Buts :

- Aidez les agriculteurs à rationaliser et à évaluer le produit

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A-.O.N.G ... etc) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence Sociale : Souk lahad

- Adresse :

Ziret louhichi 4230 Souk lahad

- Décret de création du groupement :

Déclaration du gouverneur de kebili sous n° 158 - 2019

Selon le loi n° 43 de l'année 1999 le 10 mai 1999.

2019O00048SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information augmentation de capital en numéraire

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme au capital de 20 000 000 Dinars

Identifiant unique au R.N.E 0998971N

Affiliation CNSS : 291467-79

1) Dénomination : KAPITAL BUSINESS INVESTMENT.

2) Forme de la société : Société anonyme.

3) Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 2000 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune entièrement libérées.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage.

5) Objet social : la détention et la gestion d'un portefeuille titres et de participations dans les sociétés quelque en soit leur forme et leur objet, etc.

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Montant de l'augmentation de capital : l'assemblée générale extraordinaire réuni le 16/09/2019 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 5 000 000 DT moyennant l'émission de 500 000 actions nouvelles nominatives à la valeur nominale de dix (10) dinars chacune à libérer du quart à la souscription.

8) Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 24/09/2019 sous le n° AC 031632019.

9) Nombre des actions à souscrire : 500 000 actions à la valeur nominale de 10 dinars à libérer du quart à la souscription à hauteur de 1 250 000 dinars.

10) Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

11) Versement des fonds provenant de la souscription : la BIAT, agence Charguia II, compte indisponible n°086010001932006045 55.

12) Délai de souscription : quinze (15) jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019R02260SANB2

Nomination des administrateurs

Désignation du commissaire aux comptes

Election du président du conseil d'administration et nomination du directeur général

Société de promotion immobilière EL KAWEKEB

S.A au capital de 10 000 000 D

ZI Charguia II, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

MF : 719356 S

RNE : 719356 S

1. En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03/05/2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 14/05/2019 sous n° 19703431, il est décidé :

- La nomination des administrateurs pour une durée de trois années expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021,

- La désignation de Monsieur Raouf Ghorbel en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019,2020 et 2021.

2. En vertu du procès verbal du Conseil d'administration tenu le même jour enregistré sous n° 19703432, il est décidé :

- L'élection de Monsieur Khaled Bouricha en qualité de président du conseil d'administration de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur avec délégation des pouvoirs nécessaires,

- La nomination de Monsieur Taher Ayadi en qualité de directeur général pour une durée de trois années avec délégation des pouvoirs nécessaires.

Deux exemplaires des dits procès verbaux sont déposés au greffe du registre national des entreprises et publiés au bulletin officiel du Registre national des entreprises le 19 Juin 2019 sous le n° 201926714.

2019R02261SANB2

Nomination des administrateurs désignation du commissaire aux comptes

Election du président du conseil d'administration et nomination du directeur général

Société de promotion immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 D

ZI Charguia II, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

MF : 437566 J P M 000

RNE : 0437566 J

Affilée à la CNNS sous n°00154318-88

1. En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 03/05/2019 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 14/05/2019 sous n° 19703434, il est décidé:

- La nomination des administrateurs pour une durée de trois années expirant avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021,

- La désignation de Madame Chiraz Drira en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019,2020 et 2021.

2. En vertu du procès verbal du conseil d'administration tenu le même jour enregistré sous n° 19703433, il est décidé :

- L'élection de Monsieur Khaled Bouricha en qualité de président du conseil d'administration de la société pour toute la durée de son mandat d'administrateur avec délégation des pouvoirs nécessaires,

- La nomination de Monsieur Taher Ayadi en qualité de directeur général pour une durée de trois années avec délégation des pouvoirs nécessaires.

Deux exemplaires des dits procès verbal sont déposés au greffe du registre national des entreprises et publiés au bulletin officiel du registre national des entreprises le 18 Juin 2019 sous le n° 201929013.

2019R02262SANB2

La Tunisienne industrielle et commerciale «TUN.I.COM»

Société anonyme au capital de 6.500.000

Siège Social : rue de la chimie zone industrielle mégrine

Suivant procès verbal du conseil d'administration du 28 juin 2019 enregistré à la recette des finances Mégrine le 3 juillet 2019 sous le n° 19802729 quittance n° M056412 et qui a été déposé au registre National des entreprises le 16/08/2019. Le conseil d'administration a donné pouvoir au président directeur général Mr Mondher el Ghali pour donner hypothèque sur un terrain de la société en couverture des engagements de la société SAFIR.

2019R02266SANB2

Société Briqueterie khalifa Jammel

SA au capital de 50 000,000 DT

Siège social : Avenue Mhabouba Soussia, 5080 -Teboulba - Monastir.

Identifiant unique : 1597782M

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/09/2019, tel que enregistré à la recette de finances de Teboulba en date du 24/09/2019 (n° d'enregistrement 19501836. Quittance n° M042092) il a été décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société, ainsi que la nomination du Monsieur Mustapha Lahmar, titulaire de la CIN n°04117118 en tant que liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à Avenue Mhabouba Soussia, 5080 - Teboulba - Monastir.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Monastir le 30/09/2019 sous le numéro 201958898.

2019S01098SANB2

Renouvellement du mandat du PDG Société YAFA

SA au capital 1436040 D

Siège social : Centre LAK WAS Bureau 20 rue Slimen ben slimen Manar 2

MF : 598369 ZPM 000

Il appert du procès verbal du conseil d'administration du 27 Juin 2019 enregistré à la recette des finances d'el Menzeh 9 Tunis sous le n° 19802424 quittance n°66488, que le mandat de Monsieur Chaabouni Slim président directeur général de la société a été renouvelé pour une durée de trois ans soient 2019- 2020 - 2021 et pour la durée de son mandat d'administrateur et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

Dépôt : Un exemplaire du conseil d'administration a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 201958676 en date de 30/09/2019.

2019403205SANB2

Notice légale

Banque de Tunisie et des Emirats

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Identifiant unique : 0015094B

Tél : 71 783 600 Fax : 71 783 756

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2019-1 »

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Banque de Tunisie et des Emirats – BTE

Siège social : 5bis, Rue Mohamed BADRA – 1002 Tunis

Téléphone : (+216) 71 783 600

Fax : (+216) 71 783 756

Site web : www.bte.com.tn

E-mail : dg@bte.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 10/08/1982

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

1.4. Objet social :

La banque a pour objet les opérations suivantes :

- La réception des dépôts du public qu'elle qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes leurs formes ;
- Leasing conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement.

La banque peut également effectuer les opérations suivantes :

- Opérations bancaires islamiques conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Opérations portant sur le service de gestion des crédits « factoring » conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites prévues par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et sans préjudice de la législation financière spécifique en vigueur, la Banque peut aussi exercer les opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière ;
- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- La gestion de patrimoine et des actifs.

La Banque peut exercer les opérations susmentionnées en Tunisie ou à l'étranger.

Et en général toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus et qui peuvent les faciliter que ce soit pour son propre compte, celui des tiers ou sous forme de partenariat.

1.5. Identifiant unique : **0015094B**

1.6. Exercice social : **Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année**

1.7. **Nationalité :** Tunisienne

1.8. **Capital social :** Le capital s'élève à 90 000 000 dinars, divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars chacune entièrement libérées. Ces actions sont constituées de 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

1.9. Régime fiscal : **Droit commun**

1.10. **Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque :**

Siège social de la banque : 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

1.11. **Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing :**

M. M'hamed BEN HASSINE

Directeur des opérations bancaires

Tél : 71 112 050 Fax : 71 791 180

2. **Membres des organes d'Administration et de Direction :**

2.1. **Membres des organes d'Administration** :

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
Etat d'Abu Dhabi				
	Président	M. Jabr ZAAL KHALIFA ALFALASSI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
Abou Dhabi Investment Authority (ADIA)	Membre	M. Oubeid Mourad ESSOUIDI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Khalifa ALI EL KAMZI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Nasser Shotait AL KETBI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
	Membre	M. Mohamed MOUBAREK EL HAJRI	2019 - 2021*	Abou Dhabi
M. Saqr Salem EL AMRI	Membre indépendant	Lui-même	2019 - 2021*	Abou Dhabi
Etat Tunisien				
	Membre	M. Abderrahmen KHACHTALI	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Rached BEN ROMDHANE	2019 - 2021*	Tunis
Etat Tunisien	Membre	Mme Fatiha GHARBI	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Abdelmonem SAADAOUI	2019 - 2021*	Tunis
	Membre	M. Atef MEJDOUB	2019 - 2021*	Tunis
M. Faouzi GUEBLI	Membre indépendant	Lui-même	2019 - 2021*	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 24/04/2019

2.2. **Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société :**

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Jalel AZZOUZ*	Directeur Général	27/06/2018	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 27/06/2018

Il est à signaler que :

- M. Saqr Salem EL AMRI en tant que président, Monsieur Abderrahmen KHACHTALI, Monsieur Rached BEN ROMDHANE et Monsieur Mohamed MOUBAREK EL HAJRI en tant que membres du Comité d'Audit Interne;

- Monsieur Mohamed MOUBAREK EL HAJRI en tant que président, Monsieur Nasser Shotait AL KETBI, et Monsieur Atef MEJDOUB en tant que membres du Comité de Nomination et de Rémunération ;

- Monsieur Jalel AZZOUZ en tant que président, Monsieur Oubeid Mourad ESSOUIDI, Monsieur Khalifa ALI EL KAMZI et Madame Fathia GHARBI en tant que membres du Comité Exécutif du Crédit ;

- Monsieur Faouzi GUEBLI en tant que président, Monsieur Nasser Shotait AL KETBI, et Monsieur Abdelmonem SAADAOUI en tant que membres du Comité des Risques ;

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

2.3. Contrôle :

– **Commissaires aux comptes**

Nom	Adresse	Mandat
Cabinet Nour El Houda HENANE – CNH Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis, Immeuble H – Etage M – appt. 16 Montplaisir 1073 Tunis Tél : 71 904 252 Fax : 71 904 256	2018 – 2020*
Cabinet Hichem CHEKIR – CHH Société Cabinet inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Centre Urbain Nord - Immeuble Carthage Palace - 1082 Tunis Tél : 71 947 145 Fax : 71 496 122	2018 – 2020*

* Nommé par l'AGO du 25/04/2018

3. Renseignements relatifs à l'émission :

3.1. Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

3.2. Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «**BTE 2019-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3. Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 220 000D, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26 000D, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 28 000D hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 51 979D [1] hors taxes et les frais divers 1 500D, soit un total de frais approximatif de 327 479D et un produit net de l'emprunt de 49 672 521D.

3.4. Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020.**

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

3.6. But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3.7. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt :

«**BTE 2019-1**»

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaires

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations .

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

[1] Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 25% à taux fixe (Catégorie A), 25% à taux variable (Catégorie A), 25% à taux fixe (Catégorie B) et 25% à taux variable (Catégorie B).

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 11,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 11,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%,** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

✓ **Durée totale**

Catégorie A :

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans** de grâce.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,632** années et **4,003** années pour les obligations de la catégorie B.

Notation de la Banque :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmée en Octobre 2018 la note de la BTE de B-/Stable/B

Notation de l'émission :

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations. Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BTE 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «BTE 2019-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération, du document de référence «BTE 2019» et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2019 et 4ème trimestre prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/10/2019 et le 20/01/2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE , 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2019 et 4ème trimestre 2019 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard respectivement le 20 Octobre 2019 et le 20 Janvier 2020.

2019403219SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE « AFRICAN SHIPPING AGENCY»

S.A.R.L au capital de 140 000 dinars

01 Rue du 1er Juin 1955 La Goulette

Identifiant unique : 0281671X

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/09/2019 enregistré à la recette

des finances de la Goulette-Tunis en date du 13/09/2019 sous le numéro d'enregistrement 197005380 et suivant quittance n°103734 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 20/09/2019 sous le numéro 201954215, il a été décidé:

Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale extraordinaire. Changement de la dénomination sociale

Mise à jour des statuts :

Annulation d'un pouvoir de signature sur les comptes bancaires de la société pour Mr Mohamed Sadok El Benna.

Définition des nouveaux pouvoirs de signature sur les comptes bancaires de la société pour messieurs Mohamed Ali Soltani, Majdi Briki et Iskander Dziri.

2019R02269SRLB2

Société BEST PUB AND DESIGN SARL

Capital de 33.000 Dinars

Immeuble el Amal AV Majida Boulila

MF : 1567219XAM000

RC : B08109002018

Suivant procès verbal en date du 31-12-2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 16-08-2019 Quittance n°M004922 enregistrement n° 195045.90 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance à Sfax le 18/09/2019 n°201944181

Les associés ont décidé :

- La dissolution de la société à la date de 31/12/2018.

- Madame Elleuch Souhir a été nommée le liquidateur avec les pouvoirs les plus absolus de la société.

2019B00313SRLB2

Société civile immobilière «Omar»

S.A.RL

Registre de commerce N° B039292011

Matricule Fiscal : 1198641/C/A/M/000

Siège social : 7 rue Albanie Nasr 1

Suite au procès verbal du 15/02/2017 enregistré à la recette des finances El Menzeh VI le 21/02/2017 sous Le n°17701031 quittance 23951 on a déposé 2 copies au tribunal de première instance de l'Ariana le 10/03/2017 sous le n° 201713017

On a décidé la mise à jour des statuts de la société par rapport en nature par Monsieur Borhane ben Amor El Kateb de 10.000 dinars à 477.760.

2019403193SRLB2

KNAUF LES CARRIERES SARL

Société à responsabilité Limitée

Capital Social : 1.000.000 DT

Zone Industrielle de la Mghira 1, Lot n° 9, 2082 Fouchana

MF : 0986137/W/A/M/000

Suivant une décision collective ordinaire des associés du 20/5/2019 à 12H00 enregistrée à la recette des Finances de Fouchana le 5/7/2019 sous Qn°M0602800En°1980499

*Les associés ont décidé de renouveler le mandat de la Sté. ECC MAZARS représentée par Mr Mohamed Ali El Aouani Cherif en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années

* Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mr Sofiene ben Salah en sa qualité de gérant avec les mêmes pouvoirs pour une durée de trois (3) années.

* Suivant une décision collective extraordinaire des associés du 20/5/2019 à 15H00 enregistrée à la recette des Finances de Fouchana le 5/7/2019 sous QNM060497EN19802799

* Les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 142 du code des sociétés commerciales

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n° 0986137W en date du 25/9/2019.

2019403199SRLB2

Approbation des états financiers 2014-2015-2016

Société LOUKIL DE DEVLOPPEMENT AGRICOLE SARL

Au capital de 270.000 dinars Tunisiens

Siège social La résidence Ghassen Bloc B App 2-1 Ennaser 2

MF : 1325303 VAM 000

RC : B03228542013

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2018 enregistré à la recette des finances el Menzah VI à Tunis le 18 Avril 2018 sous le numéro : 18702621 quittance n°57885 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de première instance de Tunis sous le n°201828779 en date du 04 Juin 2018.

Il a été prévu ce qui suit :

L'approbation des états financiers 2014.2015 et 2016.

2019403206SRLB2

Dissolution de la Sté général KIA SARL et nomination d'un liquidateur 10, Rue Menzel Temime, 1080 cité ibn Khaldoun

MF UI : 1439148/K/N/M/000

En vertu du PV de l'AGE du 19-08-2019 enregistré à la recette des finances Elmanar, le 04-09-2019 sous le n° 19501873, quittance n° M062538 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 20-09-2019 sous le n° 201954015 les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et la nomination du Mr Brahim Echi en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains de Mr Brahim Echi à

la rue de 4473, n° 07 cité Houas Hrairia Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2019403210SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon procès verbal écrits et signé le 19/09/2019 et enregistré auprès de la recette des finances rue d'Autriche, le 01/10/2019 sous le numéro 13204208, le numéro M082394 et toutes les objections au prix de vente seront reçues entre les Mains Mona Mestiri dans son bureau situé au 43 bâtiment E résidence Lac rue Lac Victoria 1 Tunisie.

AFRICROM DISTRIBUTION COMPANY a vendu sous le numéro d'identification fiscale B07073707370, en la personne de son représentant légal, M. Mohamed Habib Tarmez, à M. Yousef bin Hussain Arfaoui et à Mme Khawla Bint Mohamed Saleh Bennouri,
tout le fonds commercial origines commerciales situé dans le numéro de la rue des états Unis 8 - 6 Tunisie.

2019T01379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré le 09/ 09 / 2019 à la recette des finances rue Aljazira sous n°19202183 reçu n°59437, Rabah Selmi demeurant à 50 cité Al-Ezdihar rue Ghaza Fouchena ben-Arous a vendu la totalité du Fonds de commerce exploité pour vente et achat de Vêtement prêt à porter au 38 bis Rue ESSABAGHIN Tunis, à Habiba Maoui demeurante à 32 rue 4040 Elmalassine Tunis.

Toute opposition doit être adressée auprès de Habiba Maoui à son domicile.

Le présent avis a été inséré au Journal « ASSAHAFA» du 02/10/ 2019 n° 9219.

2019T01381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 09/03/2019, enregistré à la recette des finances Cité Administrative, Ariana en date du 27/03/2019, quittance M041832, enregistrement 19201374, Mr Moath Ben Elaroussi Ben Elmakki Elarfaoui a vendu à Mr Sami Ben Kaled Ben Salah Chaieb la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au N° 1 avenue l'Indépendance, Ariana destiné pour toutes sortes de commerce. (Activité actuelle : café).

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au local du fonds de commerce précité.

La dite vente est déjà publiée au journal Le Quotidien le 04/10/2019.

2019R02267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé fait le 27 et 30/9/2019 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 30 septembre 2019 quittance n° M044147 enregistrement n° 19201781, M Heikel Azizi par l'intermédiaire de son mandataire Mostafa Azizi a Vendu à M Slim ben Amor les éléments corporels et incorporels du Fonds de commerce sis au complexe donia 2 n°19 Ezzahra Ben Arous, l'opposition sera entre les mains de Maître Mouna Dridi route mateur km 7 manouba dans les 20 jours à la rigueur après la publication de cette annonce au JORT.

La publication au journal quotidien Echourouk est faite le 5/10/2019.

2019R02271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances el Yasminet le 24/09/2019 quittance n°M047582 enregistrement n° 19202247 Mr Karim Ghilani et Mr Jihed Ghanouet vendent tout le fonds de commerce pour activité cafétéria situé Avenue Hédi Khfacha angle rue Saousen Nouvelle Medina Ben Arous à Mr Abdelhedi Amine Msalmi

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur au local de fonds du commerce sis Avenue Hédi Kfacha angle rue Saousen Nouvelle Medina Ben Arous dans un délai de 20 jours

Cette annonce est publiée aux journaux Quotidien et Echourouk le 03/10/2019.

2019R02272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances de Bir el Kassaa le 30/07/2019 quittance n° M028014, enregistrement 19700750. Mr. Zouhair Jouini Titulaire de la C.I.N n° 00757807 délivrée 21/04/2016 a vendu à Mr. Tarek Garii Titulaire de la C.I.N n° 09134344 délivrée le 09/12/2014 la totalité du fonds du commerce exploité comme Fast -Food sis à 25 résidence Asma Mourouj 3 Ben Arous nommé «FATAFIT»

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 06/10/2019.

2019R02273FCCC2

Vente d'un fonds du commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la rue de jazira Tunis le 26/09/2019 sous le Numero M060898 madame mouna ben mohamed ben Sessi chaouch a vendu pour Mr belgacem ben mohamed taher ben belgacem izin la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente faux bijoux situé au 17 rue sidi Ali azouz Tunis.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au j.o.r.t entre les mains du maître mechri mohamed demeurant au 20 avenue de France ben Arous .cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/10/2019.

2019R02274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Nouvelle Medina le 19/09/2019 quittance n°M058703 enregistrement n° 19203353 Mr Adel Marwani vend tout le fonds de commerce café chichkan situé 10 rue Hbib Thamer Ben Arous à Mr Abd Ltif Sayhi Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'avocate Chebbi Najoua située résidence Hédia bloc A n°A-2-3 rue de la république Mourouj 4 dans un délai de 20 jours.

Publié au quotidien le 6 octobre 2019.

2019R02276FCCC2

Vendre d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité de Hammam Sousse 07/09/2019 et enregistré le Achref ben Younes Mani a vendu a Mouhamed ben ElBachir ben Mouhamed ElBrichni la totalité du fonds de commerce lui revenant et qui est exploité pour vendre de cadeaux et d'artisanat matricule fiscal n°000CN1093273/V, sis rue Farhat Hached Hammam Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels et les oppositions seront faites chez le vendeur au lieu du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de cette publication un extrait du contrat a été publié au journal Echourouk le 25/09/2019.

2019S01101FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 22/07/2019 et enregistré à la recette des finances à Moknine sous le n° 19201390 reçu n° Mo 50019 date du 23/07/2019 Aicha Chaouch Veuve du Salem Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06822508 et Jemel Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 04132924 et Sihem Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06948899 et Samira Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06950023 et Riadh Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06762649 et Mounira Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06964942 et Ronja Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06950024 demeurant tous à Moknine rue Erazzi vendent leurs parts du fonds de commerce situé à la Cité Enakhil Moknine a Zouhair Rjeb titulaire de la carte d'identité n° 06809961 demeurant à Moknine rue Erazzi.

Les oppositions doivent être présentées chez l'acheteur Zouhair ben Salem Rjeb situé à la rue Erazzi au plus tard vingt jours date de publication du présente texte au journal officiel de la République Tunisienne

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien n° 5697 du 04/09/2019.

2019S01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/09/2019, enregistré à la recette des finances Khawarezm en daté du 24/ 09/2019,quittance M079077 enregistrement n° 19204041, Tej Eddine ben Salah Addali, titulaire de la CIN n°07692129, a vendu à Saida bent Naji Frioui épouse Slah Saanouni - titulaire de la CIN n°02064609, tout le fonds de commerce destiné café, nommé, «Sfaxi», situé à la rue Yahia Iben Omar Kairouan, avec, tous- ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt Jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez maître Arbi Ghnia, avocat, rue Mongi Bali, immeuble Najjar, 2ème étage, bureau n° 07 Kairouan.

2019S01106FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé rédigé par Maître Hechmi HAZGUI ;Avocat ; matricule fiscal n° 343718NAP000 , en date du 26/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 26/09/2019, Quittance n° MO61855, N°d'enregistrement 19205556, par lequel Mohamed ben hassan Nouira a vendu à Tarek ben Khalifa Diflaoui la totalité de fonds de commerce composé d'un local N°17 d'alimentation générale ;ayant comme matricule fiscal 195662/MCN000 , d'une superficie de 25 m2 sis rue Salem B'chir , imm 18 .Cité Cnrps Monastir; objet du contrat de bail rédigé le 12/10/1987 par CNRPS.

Les oppositions seront envoyées au cabinet : de maître HECHMI HAZGUI, résidence bab el kram, Monastir dans les vingt jours qui suivront la publication au JORT.

2019S01107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 1/10/2019 et enregistré à la recette des finances de hammam Sousse en date 2/10/2019 sous le n°19204624 (quittance n°95095) Mr Mohamed Malek Ben Abdallah demeurent à la rue Bouali Iehauar Hammam sousse titulaire de la CIN n° 09327006 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au 02 rue chedli Kallala hammam Sousse, Gouvernorat de Sousse (vente fruits secs) à Mr Raoued Ben Arbi Karoui demeurant au 7 Rue Hédi Kefacha AKouda titulaire de la CIN n° 08426498 avec des éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles devront êtes faites entre les mains de Maitre Jamel Eddinne Azzouz Avocat à La cour de cassation rue docteur Calmette Sousse et ce dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R. T sous peine de déchéance et forclusion.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 4/10/2019.

2019S01112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente d'un fonds de commerce signé et enregistré à la recettes des finances de kairouan le 28 août 2019 .quittance numéro M072699, enregistrement numéro 19203540,M. hssouna ben Mohamed ben marzoug khchini a vendu à M.ghassen ben hssouna ben Mohamed khchini son identifiant unique R 936934, tous le fonds de commerce d'un drugstore situé à la rue ibn el jazzar à kairouan.

Les oppositions seront déposées au local du drugstore à la rue ibn eljazzar à kairouan dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT publié au journal "Le quotidien" le 02 octobre 2019,et au journal "Echourouk" le 02 octobre 2019.

2019S01114FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de chihia Sfax le 20/09/2019, quittance n° M036259 enregistrement n°19200682, rédigé par maître Amine Koubâa, Mr Mohamed ben Ali Féki titulaire de la C I N n° 05237717 a vendu à Mr Zied Mâalej titulaire de la C IN n° 08868510, la totalité du F.C. exploité en tant qu'un restaurant au local sis à route de Taniour Av Habib Bourguiba n°253 III Chihia sfax.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains du Maître Koubâa Amine à l'adresse de son bureau sis à l'avenue Patrice Lumumba lmm Omrane 1er étage dans les 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et Le Quotidien du 25/0912019.

2019X01219FCCC2

ANNONCE

Suivant acte S.S.P du 13/04/2019 portant signature légalisée le 24/04/2019 enregistré à la recette de finances Jebeniana le 26/06/2019 quittance n° M029778, Mme Fadhila Hsouna CIN n° 01156820, a cédé à Mr. Taoufik Ben Abdallah CIN n° 00458168 demeurant à Jebeniana Sfax, la totalité du fonds du commerce du local sis à l'avenue Habib Bourguiba Jebeniana Sfax destiné comme restaurant.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

2019X01222FCCC2

Cession de fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce .

Entre la personne de Lobna Yaich en tant que propriétaire du fonds de commerce composé d'éléments matériels et morals. De l'activité de commerce de vente de matériel de bureau et multimédia et accessoires et la STE MY FIRST LIBRAIRIE En la personne de son représentant légal objet de la boutique située sur la route du Saltniya Km 4, Sfax et selon le contrat rédigé le 11/09/2019 et enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax le 25/09/2019 sous le numéro 19203219 quittance numéro M090533.

L'achat a été annoncé dans les journaux « Chourouk » et « Le Quotidien » publiés le 29/09/2019 sous le IP419/1389.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'avocat précité pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise à 12 rue Salem harzallah 3000 sfax.

2019X01223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/08/2019 et enregistré à la recette de finances Sfax le 17/09/2019 sous le numéro quittance M115828 et numéro d'enregistrement 19202823 Oussema Maaloul titulaire de la C.I.N n°11 080946 a vendu à Amine Farroukh titulaire de la C.I.N n°05338255, la totalité du fonds de commerce situé à rue Makka n°74, 3000 Sfax El Medina.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez Maître Haythem Mejjedi, rue Patrice Lomamba immeuble El Manar Bloc A 4éme étage n° 28 Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Le quotidien le 26/09/2019.

2019X01227FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 15/08/2007 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 16/08/2007 registre n°81/13 quittance n°M030157 à donner

1- Mr Ochi Jalal ben Abed Aziz C.I.N. n°02520145 délivrée le 04/08/1998

2- Mr Ochi Mohsen ben Abed Aziz Ochi C.I.N. n°02503131 délivrée le 08/08/1998

3- Mr Ochi Mohamed Hédi ben Abed Aziz Ochi C.I.N .n°02400809 délivrée le 19/02/2001

4- Mr Ochi Mohamed Najib ben Abed Aziz Ochi C.I.N.n°2435691 délivrée le 31/08/1976

5- Mme Ochi yamina bent Abed Aziz Ochi C.I.N.n°02508538 délivrée le 21/05/1997

6- Mme Ochi Radia bent Abed Aziz ochi C,I.N.n°02508538 délivrée le 21/05/1997

Font une donation à leur sœur Melle Mamiya bent Abed Aziz Ochi titulaire de la carte d'identité nationale n° 02495898 délivrée à Tunis le 02/05/1997 le local sis au marché municipal à Jendouba exploité pour vente volailles avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font chez le donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La dite annonce a été publiée au journal Echourouk du 01/10/2019.

2019C00092FCCC2

Achat d'un fonds de commerce

Madame : Harhouri Wahida Bent Saleh titulaire de CIN n° 12616469 délivrée le 15/07/2009 déclare qu'elle a acheté le fonds de commerce avec contrat de vente rédigé par le Maître Kahri Imed avocat à la cour de cassation enregistre à la recette des finances Kasserine le 22/04/2019 sous n° 19202338 avec tous ses éléments physiques et moreaux à la boutique située avenue Habib bourguiba au nom de «restaurant el baraka» à coté de l'hôtel Essalem qui un boutique au propriétaire Mohamed Rajeb Miled qu'il à acheté sa moitié de Slah Ezzaoui suite contrat de vente rédigé par le maître kahri Imes l'égalisé à la municipalité de le 08/11/2016 et l'autre moitié lui revient avec Slah Ezzaoui de la part de Tarek Logmani suite contrat de vente rédigé par le maître Walid Bennane légalisé au municipalité le 18/09/2012 est à tout ce qui veus déclare une objection a cette vente enregistré son objection dans les délais de 30 jour à partir de

la publication de cette annonce dans le journal Officiel de la République Tunisienne.

2019K00075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat conclu le 06/12/2017 par Maître Ahmed Bouzidi l'avocat et enregistré à la recette des finances de Mednine sous n°M092212, M. Majid ben Mohamed Elhedi Boukouba CIN n°03554918 a vendu à M Mohamed ben Amara Mnifi CIN n °03468450 tout le fonds de commerce qui consiste en l'activité de vente des équipements ménagèrs en détail exercée dans le local dont ses murs à la propriété de l'association juive en personne son représentant légal et qui existe à Elhara Mednine et ce moyennant un montant de vente de seize mille quatre vingt dinars (16.080.000d).

Les oppositions devraient être déposées auprès du cabinet du réducteur du contrat à 12 route de Tejerouine Mednine pendant les horaires du travail administratif dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent contrat au JORT.

Cette vente a été publiée dans le journal Echourouk le 28/09/2019 page 30 et le Quotidien le 28/09/2019 page 29.

2019M00351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté de 30/09/2019 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès reçu n° 57088 n° d'enregistrement 19206518 daté le 01/10/2019, Monsieur Mostpha Dkhil a cédé à « Monsieur Abdelhakim Bendhaw " la totalité du fonds de commerce sis à 07 avenue Bachir El Jaziri Gabès exploité pour la vente des robes de mariages.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de maître Ghassen Marzougui sis au 195 avenue Mouhamed Ali Gabès.

2019Z00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 30/09/2019 à la municipalité de Menzel Bouzelfa et enregistré à la recette des finances de Menzel bouzelfa la même date sous le n° M028300 et n° d'enregistrement 19201041 Monsieur rabye ben hjel, titulaire de la carte d'identité n° 06463362 a vendu à Monsieur Ghassen ben el Azhar mokhtari, titulaire de la carte d'identité n° 09785785 , la totalité du fonds de commerce concernant un local de vente et réparation motos usagées, sis à la rue Mongi Slim Menzel Bouzelfa au prix de 4.000.000 dt payé.

Cet avis a été publié au journal la presse le : 01/10/2019

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de MR Chedli Karami, sis avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa.

2019N00558FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé élaborés par deux huissiers notaires auprès du tribunal de première instance de Kairouan le 30-11-2017 sous le numéro 223 du premier journal numéro 153, est enregistré à la Recette des Finances Sbikha le 14-12-2017 quittance n° M027322

Madame Fadila Bent Ahmed ben el Haj Mahrsi, a renoncé et a transmis le fonds de commerce d'une boulangerie moderne avec tous ses éléments physiques et morals sise à la rue de l'environnement 1160 Nadhour, lui a attribué la carte professionnelle numéro 0610 b au profit de Monsieur

Hamdi ben Elazaher el Akrmi ben Mahmoud, domiciliée à la rue El mabrouk ben Ahmed 1160 Nadhour Zaghouan.

2019U00061FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 26/09/2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/09/2019 enregistrement n° 19203166 et quittance n° 50702 ;

MM. Rayhana bent Abdeslem Ghdir demeurant rue Amilkar Ezzahra Mahdia a vendu le fonds de commerce exploité en commerce en détail et vente de fruits secs au local rue Ebrahim Ettabel Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels à Mr. Abderahmen ben Massoud Boudhhir demeurant au Mednine sud Mednine.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis rue Ebrahim Ettabel Mahdia.

2019I00117FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25/09/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued sous quittance M092795 d'enregistrement 19203594, Mr Karim Henia demeurant au 34 avenue Salah ben Youssef el Menzah 9 Tunis, a vendu à Mr Mohamed Chakib Bousselmi demeurant au 47 rue de Marseille le Bardo Tunis la rue, la totalité du fonds de commerce situé au rez de chaussée de l'immeuble Sadrabaal n° 005, cité el Ghazela 2083 Ariana et exploité «salon de thé».

Les oppositions doivent être adressées au vendeur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse ci-dessus sise 34 avenue Salah ben Youssef el Menzah 9 Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté le 01/10/2019.

2019403196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05/07/2019 enregistré le 09/07/2019 à la recette des finances Kabaria - quittance M039630 -enregistrement 19201005, Mohamed Fadhli titulaire de la carte d'identité n° 05711788 du 10/8/1994 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que Kiosque de fruits secs sis à la rue 10620 n° 27 Cité Ibn Sina Tunis , avec tous ses éléments corporels et

incorporels à Mr Mongi Hamrani titulaire de la carte d'identité n° 00734797 du 10/01/2018.

Les oppositions seront acceptées dans vingt jours à partir de la publication de la présente annonce auprès de Mr Mongi Hamrani à son domicile sis au 38 rue Omar Khayem Cité Ibn Sina Tunis. L'annonce est publiée au journal le quotidien du 02/10/2019.

2019403200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/9/2019 et enregistré à la recette des finances les berges du lac le 27/9/2019 Quittance n° M095338 numéro 19207147; La Sté Les Daltons a vendu à Mr Bilel Gharbi la totalité du fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble situé à la rue du lac Victoria Les berges du lac Tunis, exploité comme salon de thé, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour le prix de 60 Mille Dinars.

Les oppositions devront être déposées sous peine de forclusion dans les délais légaux entre les mains de Mr Atallah Louay Avocat à la cour de cassation 5 rue Erriadh 1082 Mutuelle-ville Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal « Echourouk » du 03/10/2019.

2019403204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Nabil Essid avocat

27, AV Madrid, 3ème étage Tunis

tél: 58.841.366

M.F : 723767/N

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Denden en date du 12-09-2019 sous le n° 19201949 reçu n° Mo 49365, Mr Jilani Ben Allala arar CIN n°05195778 domicilié à la cité Amel Manouba a cédé à Mr Khaled ben Belgacem Mahdaoui CIN n° 08622597, la totalité des éléments du fonds de commerce sis complexe commercial nommé Narjes Manouba Centre 2. Cet avis a été publié au journal « Echourouk » de 02/10/2019.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours (20jours) suivant la publication au J.O.R.T, chez Mr Khaled Ben Belgacem Mahdaoui au 01 rue Kadissiya Manouba centre 2.

2019403207FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de la part de maître Mahassen Saidene sise à rue Habib Bourguiba ksar Hlel signé le 18/05/20191 enregistré à la récette des finances de la Marsa, quittance n° M80902 et enregistrement n° 19202840, Mr Malek Meliti a vendu à Mme Amani Bourourou la totalité de fonds de commerce situé à rue 74 rue Hédi Chaker la Marsa ouest, exploité à la vente et réparation des téléphones portable toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son domicile 72 rue Hédi Chaker la Marsa ouest.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux la presse et Essahafa le 03/10/2019.

2019403209FCCC2

Location gérance libre

Location du fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 23/03/2019, enregistré la recette des finances avenue Habib Thameur Tunis le 27/03/2019 sous le n°19301200, quittance n°M027718 : la Sté : Filles Tahar a loué le fonds de commerce en gérance libre sis à 28 rue Charles de Gaulle Tunis à Mr Ahmed ben Mongi Diwani MF : 1605595KN000 pour «vente prêt-à-porter uniquement».

2019T01374FCCC3

Gérance Libre

En vertu d'un acte de gérance libre, signé et enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, le 11/09/2019, la société « Essanaouber » en sa qualité de propriétaire du fonds de commerce, et M. Chebbi Sahbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00719252 émise à Tunis le 02/07/2001 , M. Chebbi Sahbi est devenu gérant du local sis au 17 bis, rue de Marseille, Tunis, aménagé pour la vente de viandes de volaille et produits dérivés emballés.

A ce titre, il subrogera la société dans la gestion du local et sa direction conformément à l'article 230 et les articles suivants du code de commerce.

2019T01378FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé et enregistré à la recettes des finances à Moknine sous le n° 17300084 en date du 13/01/2017 Mouhamed Amamou titulaire de la carte d'identité n° 04162032 a loué tout le fonds de commerce Café «CHICHKANE» situé à Moknine route Jammel à Fradj Chobba titulaire de la carte d'identité n° 04170976 pour une période renouvelable d'un an à partir de 01/01/2017.

Cette annonce est publiée au Journal le quotidien n° 5721 du 02/10/2019.

2019S01105FCCC3

Résiliation de location de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 septembre 2019 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa le 26 septembre 2019 quittance n° 96008 enregistrement n° 19304567 entre monsieur Faiçal Mejdoub titulaire de la CIN n° 05775928 domicilié à épicerie Said ben Ali Mejdoub El Meghraouia Sidi Mekhlouf Gouvernorat Mednine et Foued Mejdoub titulaire de la CIN n° 13415959 domicilié à immeuble el Yassamine magasin 25 Avenue Majida Boulila Sfax il a été convenu la résiliation du contrat de location gérance rédigé en vertu de l'acte sous seing privé en date du 3/3/2018 enregistré à la recette des finances Diar el Wafa au 5/3/2018 quittance n° 23141 enregistrement n° 18301273 et ce concernant le fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs exercé dans le magasin 25 Avenue Majida Boulila immeuble el Yassamine Sfax et ce à partir de 30/9/2019.

Cette annonce a été publiée au journal le temps du 02/10/2019 et au journal Assabah du 02/10/2019.

2019X01226FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé conclu le 04/10/2018 et enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 18/09/2019 quittance n°M096761 enregistrement n°19303385, Madame Jomaa Chahbani a loué - au nom de son commettant Chokri Fadhlaoui MF : 000CA826420/G- à Monsieur Ghazi ben Abdelkader ben Mohamed Ammira CIN n°08547810 le fonds de commerce, constituant un restaurant sis à 7, Avenue Iben Khaldoun cité Ennasr Ettadhamen avec tous ces éléments corporels et Incorporels, Pour une période de 2 ans renouvelables à compter du 15/10/2018 jusqu'à le 14/10/2020.

Toute protestation doit se faire dans les 20 jours qui suivent cette publication au JORT aux mains du maître Jaber Chagrani -avocat au cours de cassation- son bureau est sis à 04, Avenue Farhat Hached Ariana.

Cette annonce a été publiée dans les quotidiens "La presse" et «Echourouk» du 03/10/2019.

2019403202FCCC3

Résiliation de location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/08/2019 enregistré à la Recette El Menzab 9, le 12/09/2019 Q.79944 E. 19703405, il a été décidé la résiliation définitive de la location d'un fonds de commerce exploité dans les locaux n° 16 et 17 et 1.17, sis à l'Espace Makni, Avenue Tahar Ben Ammar, Menzah 9, Tunis, conclue par acte sous seing privé en date du 01/07/2019 enregistré à la Recette des finances El Menzah 9, le 06/08/2019 Q 73793, E 193021855, entre la société « Libyenne Tunisienne de Services », SARL, élisant domicile à l'Espace Makni n° 16, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis, (Id. 1503122N) et Monsieur Ali Farah, titulaire de la CIN n° 00075827 élisant domicile au 3 rue 8700 Cité Olympique Tunis,

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maitre Naoufel BEN Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux « Echourouk » et « le Quotidien» du 28/09/2019.

2019403203FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Baraat

Siège social; 19 rue d'acier Bardo.

Objectif : Social (destiné à l'enfance)

Membre :

1/ Mehrez Ferchichi, president.

2/ Meriem Hamdi, sénateur vice president.

4/ Wafa Najjar, trésoriére.

2019T01347APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des anciens élèves de Gatrana

Objet : La contribution au développement et à la diffusion d'une culture haute Gamme aux deux écoles de Gatrana

Adresse : 38 rue Hassen ben Thabet ysminet ben Arous 2096

Président : Mohamed Naceur Hajlaoui

Secrétaire général : Hachrni Hajlaoui

Trésorier : Mohsen Hajlaoui

2019T01372APSF1

Avis

Nom; association nationale pour la promotion de la culture et du tourisme.

Adresse : N° 21 rue abedllah najeh mallasine 1007 Tunis.

Objectifs;

S'efforcer de valoriser les arts, promouvoir le tourisme et encourager les jeunes à produire des œuvres d'art et à participer à des festivals.

Président : Moez Kachroud

Secrétaire Générale et Trésorière : Hédia Kebsi

2019T01375APSF1

Association Tunisienne de développement Apicole

Adresse : 7 rue Nesrine, Avenue Mosquée Erraoudha, Soukra, Ariana, 2036

Fondateurs :

Naoufel Hidhli : Président

Rahrna Othmani : Secrétaire générale

Abdellatif Othmani : Trésorier

Les objectifs :

1- Participation à la sensibilisation à l'importance de l'apiculture et sa relation avec la biodiversité

2- Participation à la conservation de la race locale de l'abeille tunisienne

3- Protection de la production locale de la concurrence illégitime.

2019T01377APSF1

Constitution d'un parti politique

Nom : Mouvement immédiat des lumières

Local : 64 rue Hannibal Kairouan

Objectif : Concrétisation du concept de l'état et citoyenneté et diffusion de la culture civilisationnelle.

Les membres : Bechir Harroum Président

Mohamed Lamine Saidi membre

Ali Ayadi membre

Ramzi Harroum membre

Mohamed Aamara membre

2019R02246APSF1

Constitution d'une association

Nom De L'association : Association du patrimoine D'ASSALA

Local : Rue El Ouzaii Chotrana 1 La Soukra Ariana

Objectif:

- Contribuer à la préservation et au maintien du folklore Tunisien.

- Contribuer à la renaissance du folklore tunisien conformément aux coutumes et traditions de la société Tunisienne.

Les membres :

Le président : Ben Jemaa Aymen

Trésorière : Basir Rimel

Le secrétaire général : MNassri Khmaiess

2019R02259APSF1

Constitution de L'association

- Dénomination : amicale agents commune ELhajeb

- Objet de l'association : activité culturelle et de loisir et sociale au profit des agents et des cadres municipaux

- Domiciliation : municipalité de ELhajeb rte elmatar km 09 ELhajeb 3078

- Objectifs :

- Occupation des affaires sociales des agents

-la contribution et l'encadrement des activités culturelles et de loisir

- Organisation des voyages et hébergements hôteliers

Le président : Afef Gaied Trichili

Pv d'inscription n 7234 du 14 février 2019

2019X01230APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires résidence Néapolis (Cité el Wafa) Nabeul

Suivant le PV de l'assemblée générale des copropriétaires résidence Néapolis 21/08/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le

27/09/2019 sous le n° 19703145 quittance n° M082766, a été constitué un syndic des copropriétaires de la Résidence Néapolis (cité el Wafa) Nabeul, et la constitution du bureau du syndic comme suit :

- Président : Hamdi Abidi

- Secrétaire général : Wissem El Biir

Trésorier : Abdelkrim Taamalli

- Trésorier adjoint : Dhiaeddine Guesmi

- Vice Président : Anis Chamseddine

- Membre : Tarak Darnmak

- Membre : Nesrine Chahata

2019N00559APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Club de marche aquatique Bizerte

Siège Social : 37 Cité Hassan Ennouri Bizerte.

Objectif : Encadrer et encourager toutes les catégories d'âge à pratiquer une activité physique.

Spécialité : Marche aquatique

Les Membres :

Président : Sebai Mohamed Naceur

Secrétaire Général : Nebil Daghar

Trésorier: Hédi ben Mansour

Karima Zoghlami : Membre

Nour El Houda Chakroun épouse Baratli : Membre

Monia Temzini : Membre

2019W00262APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association : Association d'élite des sports et des Loisirs de Nadhour.

- Objet : Sportif.

- Siège Social : Chaalil Nord - Nadhour- Zaghouan .

- Buts : Contribuer à tous les types de développement local et culturel afin de développer les sports locaux et former des champions.

- Spécialité : Kyokushin-kai et Karaté.

Comité Dirigeant :

- Président : Jihed Salah.

- Vice-président : Fathi Saket.

- Trésorière : Asma Ben Mefteh

- Secrétaire Général : Mehrez Abid.

2019U00062APSF1

Constitution d'une association

Nom; Association sportive féminine Hrairia

Siège : 43 rue 4467 cité Hawas Zahrouni Tunis.

Objectif : Encadrer les jeunes filles en rugby et développer leurs capacités.

Président : Moujib Erahmen Sedki

Secrétaire général : Mohamed Rached Ferchichi

Trésorier : Hayet Amer.

2019403195APSF1

Homologation de résolutions

Mise à Jour des Membres du syndic des propriétaires

Suivant PV en date du 28/09/2019, déposé à la municipalité de Sousse le 02/10/2019, il a été mentionné la mise à jour des membres du syndic des propriétaires de l'immeuble el Oufok 1 sise à cité Erriadh V Sousse, dont le comité se compose:

Président : Sofiène CHAFii

Secrétaire Général : Achraf Ladhari

Trésorier : Ibrahim Ben Dhaou Mkadmi

2019S01099APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques Après déduction de 40%

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Bis rue abderrahmen IBN Aouf Menzah 5. Ariana

Tel 98-314-410

M.F 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au RC à Tunis sous le n° 18233 1996, représentée par son P.D.G, siège social sise au rue Hédi Nouira- Tunis

2) La Débitrice principale : la Sté violette travel , S.A.R.L, R.C B 078032005, représentée par son gérant, S. S. Avenue Hédi Nouira Hammamet - Gouvernorat de Nabeul

3) Débitrice saisie : Khadija Bent Fredj Ouaili épouse Khemais Ouaili. ClN 01669182 sise borj Hefaiedh bouargoub nabeul

4) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F 507008 Tunis 2 S2 qui est devenu 586313 Nabeul dénommé « Khadija 76» situé à bani wael situé à la banlieue sud du centre ville de Hammamet on peut y accéder par la route reliant Bir Bouragba A Borj Hafaith d'une superficie de 606 m² c'est un terrain nu non exploité à vocation. Agricole entouré par des figues ... et maintenant on trouve des travaux d'aménagement pour qu'il sera à la hauteur de la route. L'immeuble s'ouvre du coté est à la route goudronnée qui y traverse le courant électrique et limitrophe des autres cotés par des terrains agricoles de la propriété des tiers.

6) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 47.268.000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ére instance de Grombalia le lundi 4 novembre 2019 (4-11-2019) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T01382VEPA1

Vente aux enchères publiques Après déduction de 40%

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 bis rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5. Ariana

Tel : 98-314-410

M.F 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au RC à Tunis sous le n° 18233 1996, représentée par son P.D.G. Siège social sise au rue Hédi Nouira - Tunis

2) La Débitrice principale : la Sté Agepro Tunisie , S.A.R.L, R.C B 112002002, représentée par son gérant, 58 Avenue Habib Bourguiba Mégrine C.I.C Mégrine Bloc 1 étage bureau 11 Gouvernorat de ben Arous.

3) Débitrice saisie : ALI B. Abdessalem B.Ali Cherif ClN 05208116 sise Ariana supérieur 8 rue du Nil Ariana.

4) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha Avocat il à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana, M.F 222720 KAP000.

5) Les immeubles mis en vente :

1) l'immeuble objet du T.F 548059 Nabeul :

L'immeuble immatriculé objet du T.F n° 548059 Nabeul dénommé "Ajnagui" situé au secteur Boucherai arrondissement de Soliman gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 1 h 73 a 50 c c'est une ferme agricole entourée par une clôture d'arbre de pin d'Alep et de fils

barbeles de ses 4 cotés où on trouve des arbres d'olives qui sont arrosées par LA ZONE IRRIGUATION publiques et un puits et qui se compose d'un local d'habitation qui contient un salon ,2 chambres, une cuisine et un W.C équipé d'électricité de 9 m de longueur et de 7 m de largeur et qui a été bâti en 2003 de forme rectangulaire un canal non ... Couvert après le lot n°5 et le lot n° 3 et ouest la route et la superficie couverte est de 63 m2.

l'immeuble objet du T.F 548060 Nabeul

L'immeuble immatriculé objet du T.F n° 548060 Nabeul dénommé «Ajnagui » situé au secteur Boucherai Arrondissement de Soliman gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 1 h 32 a 60 c c'est une ferme agricole entourée par une clôture d'arbre de pin d'Alep et de fils barbelés des 4 cotés où on trouve des arbres d'olives qui sont arrosées par LA ZONE D'irrigation .... publiques lot n° 6 et 7 et est la lot n° 4 et ouest le lot n° 6 et un canal ouverte et qui s'ouvre sur le lot n°4 situé au centre

6) Le prix des deux immeubles mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente T F n° 548059 est fixé à 99.825,000 et pour le T F 548060 est fixé à 67.626,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ére instance de Grombalia le lundi 4 novembre 2019 (4-11-2019) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T01383VEPA1

Vente aux enchères

Mr Neggazi Jamel

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000 –

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n° 176041996B, son siège social sis à AV. Mohamed V Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Madame Mouna bent Ahmed Oueslati épouse Hrigua, professeur d'enseignement secondaire, titulaire de la CIN numéro 06327200, domiciliée à la rue Kharrouba-Kawnia-Nabeul (en sa qualité de caution en numéraire des dettes de la débitrice principale, la société SWEET HOME COMPANY, en la personne de son représentant légal).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République – Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est sis au coin des deux rues Sidi Slimen et la Mèque, dans la ville de Nabeul - cité Sidi Slimen, qui est un terrain rectangulaire à deux façades, dont la superficie est de 372 m². Objet du titre foncier numéro 598250 Nabeul, sur lequel est bâti un immeuble avec un rez de chaussée, bâti en limitrophe de la limite au fonds et en s'éloignant un recul au côté de la Kebla et les deux limites Ouest et Est où se trouve la façade devant, outre à l'existence d'un jardin devant, tandis que la maison comporte une véranda devant ouvrant sur l'Est, puis une entrée. Deux salons, trois chambres à coucher une salle de bain, une cuisine avec un coin de repas d'une superficie de 215 m². Il y a aussi un petit studio ouvrant sur le coin de la Kebla-Ouest de l'immeuble, indépendant de la maison. D'une superficie de 45 m², loué par des tiers.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de sept cent un Mille dinars (701 000 dt 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le Lundi correspondant au Quatre novembre deux mille dix-neuf (4/11/2019) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou l'avocat charger de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2019R02258VEPA1

Vente Immobilière aux enchères

Le saisissant : TAWFIK Mlayeh commerçant résidant à Ouardanine rue Hassan Abdelaziz

Le saisi : Romdhane ben Mohamed ben Hedy Bargach commerçant résident à Sahline. Rue Mohamed Ali

L'avocat poursuivant : Maître Grissa Zouhaier avocat à la cour 11 rue 22 janvier 1952 Sousse

Immeuble Saisi : La totalité de l'immeuble dénommé « ROMDHANE» Objet du T.F.n° 98457 Monastir qui se compose de trois Parcelles n° 1-2 - 3 sis à sahline d'une superficie de 190 m² et consiste en un rez de chaussée sis rue Mohamedf Ali Sahlin contient une salle d'accueil que donne à la porte d'entrée et 3 chambres un garage, Hall cuisine et une salle de bain et toilette contourné de côte sud et ouest par une Rue de côté nord par Zohra ben jabra, de côté Est par kaled bargache et Omessaad juaidane sis rue Mohamed Ali Sahlin

La mise à prix : Elle a été arrêtée par les soins de deux experts, judiciaire élati Mohamed et chedly Maowi la somme de cent treiz milles dinars (113.000.000 d).

Date et lieu des enchères : les enchères auront lieu le Mercredi 13/11/2019 à partir de 9 h devant le tribunal de 1ère instance de Monastir. la visite de l'immeuble saisi peut se faire à partir de 8.00 jusqu'à 18.00 h . Le participant consigner d'avance le tiers de la mise à prix. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après obtention de l'autorisation de Gouverneur de Monastir. La consultation du cahier des charges est possible soit au greffe du tribunal de 1ère Instance de Monastir soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019S01100VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 30/10/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

La partie poursuivante : Arabe Tunisian Bank, société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n° B 167001997 et représenté par son représentant légal, dont sn domicile est élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY société inscrite au registre de commerce sous le n° B 2449522006 et dont le siége social au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur :

Ridha Ben Hédi Ben Mohamed Salah Hassine, C.I.N 04152069, demeurant avenue la République, n° 64, Ksibet Mediouni, gouvernorat de Monastir.

L'avocat poursuivant : Maitre Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor, immeuble Selten - Sousse- Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-AP000).

L'immeuble mis en vente :

Tout le lot de terrain contenant des oliviers composé par la parcelle N° 9 sa superficie est égale à 328 m2, la parcelle n°10 sa superficie est égale à 336 m2, parcelle n° 11 sa superficie est égale à 338 m2, situé à Ksibet Mediouni (lotissement Amor Zaoui et associés), dont les frontières du sud les héritiers de Salem Takkari, de l'est Adliya Khlifa, Mohamede Kouki et sa femme, Amor Limam, du nord les héritiers de Mahmoud Idriss et de l'ouest un projet de route dont la largeur est égal à 8 m.

Mise à prix :(120240 DT) selon le rapport de l'expert Kamal Boudoukhan.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

2019S01109VEPA1

Vente aux enchères publiques

Au tribunal de première instance de Sfax 2 au plus offrant et dernier enchérisseur après jugement de premier report pour réduction de la mise a prix

Le poursuivant :

La société COMPTOIR D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS société Tunisienne à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous le n° 0003747C, ayant son siège social au 23 Rue Majida BOULILA 3002 Sfax

Debiteur poursuivi :

Habib ben Mohamed ben Khalifa Kammoun (en qualité de caution solidaire et hypothécaire) sis à la route de Tunis Km9 impasse Najehat 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat du poursuivant :

Maître Khaled Kallel, avocat à la cour, de la société Toumi et associés, société d'avocat dont l'étude est sis à la rue Habib Maazoun Immeuble Chakroun 3éme étage 3000 Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble ayant pour propriétaire le débiteur poursuivi consiste en une parcelle de terrain clôturée des cotés

Nord, Ouest et Est non clôturé du coté Sud, d'une superficie d'environ 1110 m2, du coté Est et Ouest 32m, du coté Nord 33.50m et du coté Sud 35.80m, bornée au Sud par Bechir Kammoun, à l'Est par héritiers Sadok Kammoun au nord par Mohamed Kammoun et à l'Ouest par un passage d'où son entrée. Sur la parcelle de terrain sus-indiquée est édifiée une construction pour habitation dans un état et style d'architectures moyennes d'une superficie de 170 m² environ, elle comprend une véranda Sud-Est, une hall, un grand salon, un séjour et un couloir amenant à de deux salles, à une salle de bain, une cuisine aménagée et une petite véranda du coté Sud. La construction comprend également du coté Ouest un escalier amenant à une salle sur la terrasse et du coté Sud-Ouest une carcasse de construction non couverte adjacente à l'habitation et un garage au coin Nord-Ouest couvert doté d'une porte auquel est attachée une petite toilette du coté Est d'une superficie de 2.30 m².

L'immeuble sus-indiqué est situé à la route de Tunis Km 9 impasse Najehat 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est après réduction de 40% de deux cent trente et un mille dinars (231.000,000D) après avoir a été fixée à Trois cent quatre vingt cinq mille dinars (385.000,000D)

A cette mise à prix il faut ajouter les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir nu préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi onze novembre 2019 (11/11/2019) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance do Sfax où il été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis à la rue Habib Maazoun Immeuble Chakroun 3éme étage 3000 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2019X01218VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8 rue Aboulkacem chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société « Elmahdoui aluminium» en la personne de son représentant légal demeurant route Mharza Km 2 Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Ahoulkacem Chebbi

3000 Sfax.

Débiteur saisi :

Mehrez Buaziz CIN N°01338326 demeurant route Menzel chaker km 3 sfax.

Immeuble saisi :

Un appartement sis route Menzel chaker km3 zanket barnous Sfax d'une superficie de 70m2 composé de 3 chambres une cuisine une salle de bain.

La mie à prix :

Vingt cinq mille dinars (25000 D)

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Mercredi 06/11/2019 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis rue Ahmad Aloulou à partir de 9.00 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2019X01233VEPA1

Vente Immobilier

- Le créancier saisissant : Rachid ben elarbi ben Salah Abkar artisant domicile à Elhara Gafsa CIN 03080911.

Le débiteur saisi :

1- Fatma bent belgucem elhaj ahmed elakhther Abidi profession neant domicile à Elhara Gafsa à CIN 03087610

2- Med salah ben Elarbi ben salah abkar naceur journalier domicile à Elhara Gafsa CIN 03079408

3- Lotfi ben salah elarbi nacer journalier domicilé à maison populaire Ksar Gafsa CIN 03139387

4- Hatem ben elarbi Nacer jamalier domicile à Elhara Gafsa CIN 06117004

-Avocat poursuivant : Maître Henchiri GIey Avocat à la cour de cassation code fiscale 977653/V sis avenue sidi ben yagoub Gafsa CIN 0315936

-Désignation de l'immeuble : sis à Avenue sidi ben Fakhet elhara Gafsa constitué de deux étages. Maison d'habitation constituée de 4 chambres à coucher et cuisine, toilette et escalier et un premier étage constitue de 3 chambres et cuisine et toilette

- La mise à prix : quarante sept mille quatre cents quarante dinars. (47440.000)

- Date et lieu de la vente : le lundi 04/11/2019 à partir de 9h de matin devant la chambre des ventes Immobilières du tribunal de 1ére instance de Gafsa.

Visite des lieux : Il est possible de visiter l'immeuble tous les jours à l'avenu de sidi ben Fakhet elhara Gafsa gouvernorat Gafsa.

2019D00104VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un administrateur judiciaire

Société boissons Tunisie MEDDEB

Capital social : 300.000 DT

RC : B179821998

MF: 3032/X/M/A/000

Siège social : Rue 8603 Numéro 12 Z.I Charguia Tunis

En vertu du jugement en référé n°2019/5703 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 11/06/2019, Monsieur Mohamed Zied Chahed a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire de la

société, chargé de la convocation d'une assemblée générale des associés et la fixation de son ordre du jour.

2019R02257VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD BITUME

S. A. au capital de 726.000 Dinars

Siège Social immeuble SETCAR GP1 Km 13- Ezzahra

Identifiant unique : 447368 K

Identifiant CNSS : 142803-19

Messieurs les actionnaires de la société «SUD BITUME» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er/11/2019 à 09h00 à Ezzahra route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'A. G. O.

2/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018.

3/ lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

2019T01376SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME 31 octobre 2019

Messieurs les actionnaires de la Banque de financement des petites et moyennes entreprises, société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars, dont le siège social est au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV-Tunis, inscrite au registre national des Entreprises sous le n°0908910/A, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 31 octobre 2019 à 8h30, au siège social de la Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire ainsi que sa date.

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Banque pour l'exercice 2017.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Banque pour l'exercice 2017 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5. Quitus aux administrateurs,

6. Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2017.

8. Fixation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

9. Autorisation du conseil d'administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10. Approbation de nomination d'administrateurs au conseil d'administration.

11. pouvoirs.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2019R02264SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Chlorine Dérivatives industry S.A,

Société anonyme au capital social de 3250000 dinars,

Siège social : bureau B04, Résidence les Cascades, rue du Lac Huron, les Berges du Lac, Tunis

RC : B2445472007

MF : 1010931A

Les actionnaires de la société Chlorine dérivatives industry sa sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le 30 octobre 2019 à 10h30 à l'Hôtel Golden Tulip à Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social Transfert du siège social.

- Le Président du Conseil d'Administration.

2019R02265SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire

Suite à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10/09/2019 enregistrée à la recette de finances de Tataouine tenue le 02/10/2019 sous numéro 19803103.

Monsieur SAID Bouaich, directeur général de la société les carrières Essalama SO.CA.ES société Anonyme S.A son capital de cinq cent vingt mille dinars (520.000 DT) son siège social route de Médenine Km 3 Tataouine 3200 Tataouine sud, le numéro de son registre national des entreprises B.1144631997. L'identifiant unique n°0027005X son activité exploitation des carrières des pierres et commercialisation des ses produits finis .Sa date de création depuis 1983, convoque tous les actionnaires à la deuxième à l'A.G.E pour le Mardi 05 novembre 2019 à 10 h à son siége social à la route de Médenine Km3 Tataouine 3200 Tataouine sud. Et ce pour sièger sur L'ordre du Jour suivant.

-1 : Présentation des difficultés et l'arrêt de l'activité de la société depuis 2001

- 2 : Régularisation des dettes SOFINREC filiale de la Banque Nationale Agricole (BNA) selon le P.V rédigé par l'huissier Notaire Monsieur Ahmed Larbi remis en date 18/12/2018 pour tous les actionnaires

-3 : Cession des actifs au profit de l'un des actionnaires contre la régularisation et l'arrangement avec la société SOFINREC et le règlement de la dette CNSS .Au cas il y a refus de tous les actionnaires la cession sera au profit d'une tierce personne après le règlement et l'arrangement avec la SOFINREC et aussi le règlement des dettes de la CNSS.

2019R02270SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire El Kanta

Société anonyme au capital de 18.000.000 Dt

Dont le siège social est à l'hôtel KANTA

Port El Kantaoui Hammam Sousse

R C : B180221997

MF : 440XAM000

NCNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 22/10/2019 à 12 H00 à l'Hôtel Kanta, Port el Kataoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

• Questions diverses.

2019S01110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique & Balnéaire El Kanta

Société anonyme au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El KANTAOUI Hammam Sousse

R C : B180221997

MF : 440XAM000

N° CNSS : 054869-64

Messieurs les actionnaires de la société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 22/10/2019 à 11 H00 à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Examen et approbation des comptes clos au 31/12/2018 et 'du rapport du conseil d'administration,

• Rapport du commissaire aux comptes, exercice 2018

• Affectation du résultat

• Jetons de présence,

• Questions diverses.

2019S01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Polyclinique Chams

S.A au capital de 6 321 363 dinars

Route de Gremda km 3.5 - 3062 Sfax

RC : B1148231997

M.F : 420474V/AM/000

Messieurs les actionnaires de la polyclinique Chams S.A sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 29 octobre 2019 à 18H30, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018.

3 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4 - Fixation des jetons de présence.

5 - Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6 - Approbation des états financiers relatifs l'exercice 2018.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

8- Information de la prise de fonction de direction dans d'autres sociétés, par un ou plusieurs administrateurs, le président du conseil ou le directeur Général.

9 - Quitus aux administrateurs et au directeur Général.

10 - Délégation de pouvoirs.

2019X01232SANB3

Convocation

Société «RADIO NEAPOLIS sa»

Matricule fiscal : 1322089 Z/A/M/000

Société Anonyme au capital social de 500.000 dinars

N° Affiliation C.N.S.S : 547592-27

Siège Social : Avenue EL Arbie Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la société «RADIO NEAPOLIS s.a » sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 26/10/2019 à 10h00 au siège de la société pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

- Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration.

-Renouvellement du mandat du Directeur général.

2019N00560SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société Global intelligence system «GIS» S.A.R.L

Au capital de 20.000 Dinars

Siège social : Cité des Pins Lots 3-5-6 BP 342 Les Berges du lac 1053

Identifiant unique : 1264567H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Global Intelligence Systems S.A.R.L sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Lundi 18 novembre 2019 à 09 heures à la cité des Pins Lots 3 - 5- 6 BP 342 Les Berges du lac, 1053, les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans là convocation de l'assemblée.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes

3. Examen et approbation des états financiers des exercices 2014 à 2018

4. Quitus au gérant pour les exercices de 2014 à 2018

5. Affectation des résultats des exercices 2014 à 2018

6. Approbation des conventions, couvertes par les articles 115, et suivants du code des sociétés commerciales.

7. Questions diverses.

En application de l'article 128 du code des sociétés commerciales et de l'article 18 des statuts les documents suivants vous ont été communiqués :

- Le rapport de gestion aux titres des exercices 2014 à 2018

- Les rapports du commissaire au compte

- Les états financiers au titre des exercices 2014 à 2018 comportant l'inventaire des bien de la société aux titres des exercices 2014 à 2018

- le texte des résolutions proposées.

2019403197SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Millenium holding

Société anonyme au capital de 600 000 Dinars

Siège Social : 45, rue de Japon-centre 45 Montplaisir Tunis

Identifiant unique : 1302538S

En application de l'article 27 des Statuts de la Société, les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social, invitent Messieurs les actionnaires de MILLENIUM HOLDING à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 06 novembre 2019 à 10 heures au cabinet d'avocats Mahbouli, 15 rue Khaled Ibn Oualid, Mutuelleville, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'un administrateur et désignation d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019403198SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société de tourisme et de congrès "STEC"

S.A capital 40.600.000,000

Identifiant unique 0012894P

Le conseil d'administration de la société de tourisme et de congrès «S T C» PV 4/2019 du 30/08/2019. convoque les actionnaires de la société afin d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30/10/2019 à 15H au siège de la société immeuble la perle 2 bloc b lac 2 Tunis et ce afin de statuer sur l'augmentation du capital et l'acceptation d'un nouveau actionnaire.

2019403208SANB3

Société «Slama Frères» SA

Société anonyme au capital de 22.095.000 Dinars

Siège social : Avenue de l'environnement : route de Mateur 2021 Oued Ellil

Identifiant unique : 5624 A

Les actionnaires de la société « Slama Frères» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 26 octobre 2019 à neuf heures du matin au siège social de la société : Avenue de l'environnement - route de Mateur 2021 Oued Ellil, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement du délai imparti pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2018

2. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Lecture et approbation du rapport du conseil de l'exercice 2018 ;

4. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

5. Affectation des résultats ;

6. Approbation des conventions;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Nomination des commissaires aux comptes;

9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités;

10. Questions diverses.

2019403222SANB3

Autres sociétés

Avis

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles ((ELAMEL» à Kondar, informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire aura lieu le 31/10/2019 à neuf heures du matin au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de conseil d'administration de l'année 2018.

2) lecture du rapport de commissaire aux comptes de l'année 2018.

3) discussion des rapports.

4) donner ou refuser le quitus aux administrateurs.

5) Actualisation de la liste des adhérents.

6) désignation du commissaire aux comptes pour les années 2019,2020 et 2021.

7) élection du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation : La date de candidatures au conseil d'administration est fixée à partir du 14/10/2019 au 21/10/2019 à17 heures. Tout adhérent a le droit de consulter les rapports du conseil d'administration à partir du 23/10/2018 au siège de la société.

2019S01102SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Je publie maître Mohamed Hajji l'exécution du jugement préparatif prise par le tribunal foncier sous le dossier n°62552 la demande d'immatriculation et l'affectation des terres.

1/ l'immatriculation du contrat de vente daté le 13/11/1976 pour la STE

2/ l'immatriculation du l'acte de partage daté la 05/05/1981

3/ l'immatriculation de justification de décès «Touhemi Ben Med Abdelkader»

4/ l'immatriculation du contrat de donation entre le père « Touhemi Ben Med Abdelkader » et son fils «Jamel ben Touhemi Ben Med Abdelkader » selon le titre foncier n°18476 Ben Arous.

2019R02263DIVD2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain nu sis à Ghar Tbiba Hiboun - Mahdia

En vertu d'une décision rendue sous le n°557 en date du 03 octobre 2019 par Mr. Le juge - commissaire du Tribunal de Première Instance de Mahdia, Mr. lsmail SBAI, en sa qualité de syndic aussi bien de la société Entreprise Batiment Yassine S.A.R.L, .M.F: 0899698 n, que de Mohamed Ben Mahmoud CHOUK, informe le public qu'il se propose de céder par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges un terrain nu non immatriculé d'une superficie de 350 m2 sis à Ghar Tbiba Hiboun- Mahdia.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter ledit terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 08 novembre 2019.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53 982070.

2019S01108DIVD2

Avis

Taoufik Achich annonce qu'il possède un terrain qui contient 18 arbres d'oliviers à Sfax route Bechka km25 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 14/9/1963 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X01220DIVD2

Avis

Société Niser annonce qu'elle possède un terrain à Sfax route sidi Mansour km10 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 5/10/1992 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel, Trigui et ce dans, un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X01221DIVD2

Avis

Mr Saber Ben Elhaj Selem annonce qu'il possède une maison sise à route gremda et elkaid Mhamad km 2 et que son acte de propriété est perdu et qu'il désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X01224DIVD2

Avis

Les héritiers de feu Wassila dhouib informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 11/08/1982 et l'acte de vente daté le 08/06/1983 dressé par les notaires yousef khmekhem et Ali Triki et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2019X01225DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben mohamed el Bouzidi annonce que son titre de propriété d'un terrain nord est d'une superficie da 252 m2 composé d'une construction située à la route de Tunis Km 5 Zankit el Mhiri Sakiyet Zit Sfax a disparu et Il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Madina dans un délai de 70 jours è partir de l'apparition.

2019X01228DIVD2

Avis

Madames « Najwa » et «Wafa» Jalloulli annoncent que les deux titres de leurs propriétés;

1) d'un terrain de superficie 232 m2 limité au sud et l' est ben hassena au nord passage Zanka l' oest bellaaj a pour origine un acte de vente du 25 mars 1990 par Mohamed karat

2) d'un terrain de superficie 160 m2 limité au sud Hamemi au nord passage Zanka au l'ouest Najwa et wafa Jalloul et l' est Naziha jallouli a pour origine un acte da vente du 08 novembre 1998 par Houssin Turki les deux terrains situés à la route de EL Ayn Km 3 Sfax ont été disparus et elles veulent extraire deux autres titres originaux qui remplacent les deux perdus Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax medina dans un délai de 70 jours à partir de l'apparition.

2019X01229DIVD2

Avis

En vertu du jugement émis par le tribunal de 1ère instance de Nabeul numéro 130 le 09/07/1019 Olfa bent Ahmed ben Slimene titulaire de la C.I.N numéro 06281187 nommé tutrice pour gérer les affaires et les biens du mineur Mohamed Aymen ben Saleh Khefifi.

2019N00556DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Le liquidateur de la succession de feu Hammadi Chrif Mme Sihem khalfi titulaire de la carte d'identité n° 02317459 datée le 22/04/2016 En vertu de l'ordonnance sur requête n°32088 émanant du Tribunal de première instance de Tunis le 30/07/2014, déclare la perte d'un titre de propriété n°317/08 objet du titre foncier n°12926 Médenine sis à Sidi Jmour Houmet Essouk Djerba.

2019403201DIVD2